



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 030-200034692-20240624-DEL76_2024-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°76/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget supplémentaire 2024 du Budget Transport

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe Transport comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 1 220 517,35 € en excédent de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement,
- Les restes à réaliser :
 - En dépenses d'investissement à hauteur de 1 856 683,25 € correspondant principalement à la suite des travaux du PEM de Bagnols sur Cèze, l'acquisition d'outils informatiques pour la billettique et le covoiturage, une étude de faisabilité pour le PEM de Laudun ;
 - En recettes d'investissement à hauteur de 3 032 000 € correspondant à l'emprunt souscrit en décembre 2023, et à une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- En dépenses d'investissement, la somme de 2 395 834,10 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001)
- En recettes de fonctionnement, la somme de 954 794,03 € correspondant à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).

Cet excédent de financement complété des recettes nouvelles, permet la couverture des dépenses supplémentaires.

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2024 voté en décembre 2023

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 076 581,63 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 617 431 € relatives à l'inscription des crédits pour la mise en place de nouveaux circuits de transport ainsi qu'un ajustement des crédits en lien avec la gratuité de la ligne 14, et la maintenance du transport scolaire ;

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 90 000 € charges de personnel suite à l'augmentation prévue par le Budget Principal ;
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : + 210 550,63 € ;
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 88 600 € correspondants au remboursement à la commune de Pont Saint Esprit des travaux de dissimulation des réseaux financés par cette dernière (48 000 €), à l'inscription d'un programme d'aides destinées aux commerçants impactés par les travaux réalisés pour le PEM de Bagnols sur Cèze (40 000 €) et au paiement des admissions en non-valeur.
- Chapitre 66 « Charges financières » : +30 000 € en raison du prêt souscrit en décembre 2023.
- Chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » : +40 000,00 € en prévision des éventuelles annulations des titres sur exercices antérieures.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 076 581,63 € et correspondent aux éléments ci-après :

- Chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 954 794,03 €
- Chapitre 74 « Subventions et participations » : +121,8 K€ provenant du reversement par le Budget Principal de la fraction d'Attribution de Compensation perçue par ce dernier mais concernant le transport.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) sont proposées à hauteur de 2 606 384,73 € dont :

- Chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » : 2 395 834,10 € ;
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » : +30 000 € suite au prêt souscrit en décembre 2023 ;
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » et chapitre 23 « immobilisation en cours » : +180 550,63 € pour équilibrer la section d'investissement.

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser) sont proposées à hauteur de 1 431 067,98 € dont :

- Chapitre 10 « Dotation, réserve et fonds divers » : 1 220 517,35 € pour la couverture du besoin de financement.
- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 210 550,63 €

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29, L2312-2, R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe Transport, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 076 581,63 €, et en section d'investissement à hauteur de 4 463 067,98 €

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

05 JUIL. 2024

